

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 052332

ND: 40023

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0.1042 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AIT MERIM Bushim

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : Habituelle

Tél. : 0689629854 Total des frais engagés : 350,00 + 3000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Driss Jourdy
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majid Immeuble N°1
Tél. 0522 52 10 61

Date de consultation : 07 JUIL. 2020

Nom et prénom du malade : ZA.RRIT FATIMA Age: 70

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Algérienne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

15 SEP. 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ACCUEIL

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 JUIL. 2020	S + A		350 DH	 Dr. Hind Kharbouch Ophtalmologue Angle Bd. 2 Mai & Bd. Oued Yacoub Résidence Al Majd Imm. Yacoub Tel: 091165993

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Opticien Optométriste OPTIQUE MOUSSAOUI Bd. E. Bloc 386 N° 7 Hay Mohammadi - Sfax 0522 60 34 39.</i>	04 09 202					2000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
			MONTANTS DES SOINS	
			DEBUT D'EXECUTION	
			FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	MONTANTS DES SOINS	
			DATE DU DEVIS	
			DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr Hind KHARBOUCH JOUNDY

Spécialiste en Ophthalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



د. هند خربوش جندي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة المجلة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le : ...07 juillet.2020....

Mme ZARRIT FATIMA

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets

VL : OD = + 1.75 (- 1.25 à 104°)

OG = + 2.00 (- 1.50 à 73°)

VP : ODG = Add : + 2.25

Dr. Hind Kharbouch Joudy
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y,N°1
Tél: 0522 52 10 61

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره I ، الرقم 1 ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd, 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm I - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 46 Bis

Hay Mohammadi - Casa

Tél : 06 62 26 02 02

Patente : 32825428



نظارات مساوي

اختصاصي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 شارع

الرقم 64 مكرر - الحي الحمدي

الهاتف : 06 62 26 02 02

الباتننا : 32825428

IF : 40151582 TEL : 00212 8952300066

RC : 342042

Ordonnance de M. le Docteur : Hind KHARBAUCH Jounaly

N° 0008439

N° DE nomenclature :

522

Correspondant à la prescription :

glasses 2

LOIN	O.D : (-1.25-1.04) +1.75 O.G : (-1.50-0.73) +1.00	PRES	O.D : odd = +2.25 O.G : odd = +2.25
------	--	------	--

FOURNITURE

Montures : optique

Verres : Progressif
Mémoire + per-Pr

Etuis :

Total : trois mille
di AHAMY

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le

04/10/2020

M. ou Mme :

ZARRIT FATIMA

Opticien Optométriste
OPTIQUE MOUSSAOUI
Bd. E. Blou 106, N° 1
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél: 0522 60 34 39 - GSM : 0669 00 97 88

Ordonnance

Casablanca le : ...07 juillet 2020....

Facture N°: FC20070005

- Mme ZARRIT FATIMA
- C2: consultation spécialisée = 250 Dh
 - +
- K10:
 - Tonométrie +Gonioscopie + pachymétrie +
 - Examen de la périphérie rétinienne :
 - 100 dh

Reçu en espèces la somme de trois cent cinquante dirhams.

DR JOUNDY

Dr. Hind Kharbouch Joudy,
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y, N°1
Tél. 0522 52 10 61